

PREFET DE LA MANCHE

DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES
ET DE LA REGLEMENTATION

2^{EME} BUREAU
BUREAU DE LA REGLEMENTATION,
DE L'ADMINISTRATION GENERALE ET DES ELECTIONS

Affaire suivie par : Mme LEMARQUAND, Mme HEROUARD
☎ 02.33.75.46.68 – 02.33.75.47.22
Télécopie : 02.33.75.47.17
Mél : beatrice.lemarquand@manche.gouv.fr
nathalie.herouard@manche.gouv.fr

**ARRETE PREFECTORAL PORTANT PUBLICATION
DE LA LISTE DES CANDIDATS
A L'ELECTION 2013 DES MEMBRES DES CHAMBRES D'AGRICULTURE**

LE PREFET DE LA MANCHE
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre national du mérite,

- VU le code rural et de la pêche maritime, notamment son livre V, titre premier,
- VU le décret n° 2012-838 du 29 juin 2012, relatif aux élections aux chambres d'agriculture et modifiant le code rural,
- VU l'arrêté du 12 mars 2012, portant convocation des électeurs pour l'élection des membres des chambres d'agriculture,
- VU les instructions de M. le ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la forêt,
- SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture ;

A R R E T E

ARTICLE 1ER - La liste des candidats à l'élection des membres des Chambres d'Agriculture, dont la clôture du scrutin est fixée au 31 janvier 2013, est arrêtée selon les dix annexes ci-jointes.

ARTICLE 2 - M. le Secrétaire général de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la Préfecture de la Manche et à la Chambre d'Agriculture et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.



A SAINT-LO, le 7 JAN. 2013



Adolphe COLRAT